



REGLEMENT INTERIEUR



SOMMAIRE

1. REGLES DE BASE	2
2. FORMULES D'ADHESIONS	3
2.1. Formules jeunes	3
2.2. Formules adultes	4
3. LE COMITE DIRECTEUR	5
3.1. Les membres du comité directeur.....	5
3.2. Les salariés	5
3.3. Les commissions	5
4. LE COMITE DE BENEVOLES	6
4.1. Objet	6
4.2. Fonctionnement	6
4.3. Les Responsables de secteur.....	7
4.4. Les Référents Joueurs.....	7
5. CALENDRIER DES REUNIONS	8
6. LES CRENEAUX DE JEUX LIBRES	9
7. LES CRENEAUX D'ENTRAINEMENTS	10

En complément des **STATUTS DE L'ASSOCIATION**, le présent règlement définit les règles de pratique et de fonctionnement du club, pour la saison en cours.

1. REGLES DE BASE

Article 1.1 : L'adhésion au club est valable du 1^{er} août au 31 juillet. Elle comprend la cotisation au club + la licence.

Article 1.2 : Les joueurs doivent fournir leur dossier d'inscription complet dans un délai maximum de 10 jours à partir de leur première séance de pratique (entraînement ou jeu libre).

Article 1.3 : Pour des raisons d'assurance et de sécurité, l'accès aux terrains est réservé aux membres du club ou aux invités extérieurs licenciés FFBaD.

Article 1.4 : L'accès au local matériel, et à l'armoire contenant les filets et les volants, est réservé aux responsables de créneaux.

Article 1.5 : Les adhérents s'engagent à respecter les règles en vigueur sur les différents sites sportifs mis à disposition par la mairie.

Article 1.6 : Les joueurs doivent avoir une tenue de sport correcte et des chaussures spécialisées pour la pratique en salle qui ne marquent pas le sol.

Article 1.7 : Les joueurs doivent utiliser les vestiaires hommes et femmes mis à leur disposition et y laisser leurs affaires (sac, chaussures ...) conformément au souhait de la mairie.

Le club décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol.

Article 1.8 : Les joueurs sont tenus de participer à l'installation de la salle et à son rangement (poteaux, filets, volants, bouteilles d'eau ...), ainsi qu'au tri des volants (entraînement ou jeu libre).

Article 1.9 : Les joueurs s'engagent à avoir un comportement respectueux vis-à-vis des dirigeants, des encadrants, des responsables de créneaux, et des autres joueurs, en accord avec l'éthique sportive de notre discipline.

Article 1.10 : Les responsables de créneaux ont délégation du comité directeur pour rappeler et faire appliquer les règles de fonctionnement et de pratique sur les créneaux.

En cas de manquement à ces règles, le comité directeur se réserve le droit de sanctionner la ou les personnes concernées. Les sanctions pouvant aller d'un simple rappel à l'ordre, ou d'une sanction sportive, jusqu'à la radiation de l'adhésion.

2. LES FORMULES D'ADHESIONS

2.1. LES FORMULES JEUNES

Le nombre d'adhésions jeunes est limité au nombre de places sur les créneaux d'entraînements.

- **LES FORMULES LOISIRS JEUNES**

La formule loisir comprend :

- un créneau d'entraînement hebdomadaire*
- un accès au créneau « JEU LIBRE JEUNE » (à partir de minime)
- un accès aux animations du club

- **FORMULES COMPETITEURS JEUNES**

La formule compétiteur comprend :

- un créneau d'entraînement hebdomadaire*
- un accès au créneau « JEU LIBRE JEUNE » (à partir de minime)
- un accès aux animations du club
- un accès aux jeux libres adultes (cadets et juniors uniquement)
- la prise en charge des compétitions et volants sur les différents circuits fédéraux
- un tarif préférentiel sur les stages organisés par le club

**Les entrainements supplémentaires (sur sélection) nécessitent le paiement d'un forfait supplémentaire.*

- **LES CRENEAUX D'ENTRAINEMENTS JEUNES**

Le club propose plusieurs types d'entraînements jeunes :

ECOLE – CONFIRMÉS – COMPETITEURS – PERFORMANCE - ESPOIRS

La répartition des joueurs sur les créneaux est indépendante de la formule d'adhésion.

Elle dépend du profil des joueurs et de leur catégorie d'âge.

Catégories	Minibad – Poussins – Benjamins - Minimes	Cadets - Juniors
Profil 1	Joueurs débutants et loisirs	Joueurs débutants et loisirs
Profil 2	Loisirs aguerris motivés par la compétition	Joueurs confirmés en compétition
Profil 3	Compétiteurs aguerris	Compétiteurs aguerris chez les adultes
Profil 4	Compétiteurs identifiés avec projet spécifique	Compétiteurs identifiés avec projet spécifique

Les sélections sont définies par le directeur sportif.

Pour certains cas exceptionnels, le changement de créneau peut être proposé (ou imposé) en cours de saison.

Tous les nouveaux adhérents sont par défaut en créneau ECOLE (sauf pour certains joueurs classés).

2.2. LES FORMULES ADULTES

Le nombre d'adhésions adultes est limité par la capacité d'accueil sur les créneaux du club.

La capacité d'accueil est définie par le comité directeur.

Si cette capacité d'accueil est plus importante que le nombre de places disponibles sur les entraînements, il est possible que le club accepte des adhésions pour des joueurs ayant uniquement accès aux jeux libres.

- **FORMULES LOISIRS ADULTES**

Les adultes loisirs ont accès à un créneau d'entraînement (dans la limite des places disponibles).

Tous les adultes loisirs ont accès aux créneaux « JEU LIBRE LOISIRS » et « JEUX LIBRES POUR TOUS ».

Tous les nouveaux adhérents sont par défaut en formule loisir (sauf pour les joueurs classés au minimum D9).

- **FORMULES COMPETITEURS ADULTES**

Les adultes compétiteurs ont accès à un créneau d'entraînement (dans la limite des places disponibles).

Tous les adultes compétiteurs ont accès aux créneaux « JEU LIBRE COMPETITEURS » et « JEUX LIBRES POUR TOUS ».

L'accès à la formule compétiteur est ouvert à tous les joueurs classés au minimum D9.

L'accès à la formule compétiteur est ouvert à certains joueurs P ou non classés, sur sélection du directeur sportif.

Les critères de sélection sont :

- La progression et le niveau du joueur,
- Le nombre de compétitions et de matchs effectués sur la saison passée.

Le changement de formule peut se faire dans les deux sens :

- formule loisir → formule compétiteur, si les critères énoncés sont remplis,
- formule compétiteur → formule loisir, si les critères énoncés ne sont plus remplis.

Les changements de formule sont proposés par le directeur sportif en fin de saison.

Pour certains cas exceptionnels, le changement de formule peut être proposé (ou imposé) en cours de saison.

Réduction « famille » : A partir de la 3^{ème} adhésion pour un même foyer (parents/enfants), le club fait une remise de -20% sur l'adhésion la moins chère (hors licence), -30% sur la 4^{ème} et -50% sur la 5^{ème} adhésion.

3. LE COMITE DIRECTEUR

3.2. LES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR

Le comité directeur est élu lors de l'assemblée générale du club, pour une durée de un an.

Il est composé de 8 bénévoles possédant chacun un droit de vote. Il se réunit une fois par trimestre, sous la direction du Président du club, et en présence des salariés. Les membres du comité directeur sont tenus de participer à l'intégralité de ces réunions.

Fonction	Nom	Mission
Président	Gilles CAYOL	Représentent le club auprès des diverses instances Coordonnent les salariés, les bénévoles et le comité directeur
Vice-président	Michaël BOUTON	
Trésorier	Audrey FISCHER	Gère la commission finance
Vice-Trésorier	David SERRANO	Assiste le trésorier dans la commission finances
Secrétaire	Claire CAYOL	Gère la commission secrétariat
Vice-Secrétaire	Samantha ANTEY	Chargé de la communication interne et externe
Responsable « évènements »	Diane BOIVINEAU	Supervise les évènements et coordonne les responsables de secteur de la commission « évènements »
Responsable « logistique et achats »	François HENRY	En charge de la relation avec l'équipementier, passe les commandes et coordonne les responsables de secteur de la commission « logistique et achats »

3.2. LES SALARIÉS

Fonctions	Nom	Missions
Directeur sportif	Jonathan CASSIER	Proposer et mettre en œuvre la politique sportive du club Organiser et coordonner la structure d'encadrement du club Gérer le recrutement et le suivi des joueurs Gérer les équipes du club
Agent de développement Educateur sportif	Carl SAINTON	Proposer et mettre en œuvre les projets de développement du club Entraîner les joueurs et participer au suivi des compétitions Participer au fonctionnement administratif et logistique du club Organiser et participer aux animations internes du club

3.3. LES COMMISSIONS

Commission	Gérée par :
Ressources humaines	Président et le vice-président
Finances	Trésorier et vice-trésorier
Secrétariat et communication	Secrétaire et vice-secrétaire
Vie sportive	Directeur sportif
Développement	Agent de développement
Evènements	Responsable évènements
Logistique et Achats	Responsable Logistique et Achats

4. LE COMITE DE BENEVOLES

4.1. OBJET

Le comité de bénévoles est un organe de fonctionnement non décisionnel du club.

Il est composé de bénévoles membres du club qui participent régulièrement à des actions diverses.

Son objectif est de permettre l'anticipation, l'organisation, et la mise en œuvre concrète de toutes les tâches bénévoles nécessaires au bon fonctionnement du club.

Exemples d'actions possibles :

- ouverture/fermeture de créneaux de jeux libres,
- participation à l'organisation d'événementiels,
- tenue de buvette sur les tournois,
- tenue de table de marque sur les tournois,
- capitanat ou arbitrage d'une équipe interclubs,
- coaching de compétitions jeunes,
- encadrement de groupes d'entraînement,
- prise de photos sur les évènements,
- participation à des animations internes.

4.2. FONCTIONNEMENT

L'engagement dans le comité de bénévole se fait au moment de l'Assemblée Générale du club, ou à tout autre moment de la saison. Cet engagement n'a aucune durée imposée ou limitée dans le temps.

Le comité de bénévoles se réunit trois fois par an, sous la direction du Président et/ou du Vice-Président du club.

Ces réunions se font, dans la mesure du possible, à l'occasion d'un évènement convivial (repas, galette des rois, animation, ...)

La participation à ces réunions est préconisée pour tous les bénévoles actifs du club.

Les membres du comité de bénévoles peuvent être responsables de secteur, référents d'une catégorie de joueurs du club, encadrants bénévoles, officiels ou bénévoles de manière ponctuelle.

4.3. LES RESPONSABLES DE SECTEUR

Les responsables de secteur rendent compte au responsable de la commission dont ils dépendent. Un bénévole peut occuper plusieurs postes. Un poste peut être occupé par un membre du comité directeur.

Commission	Fonction	Mission
Secrétariat-Communication	Responsable Site Web	Gère le site internet du club
	Evènements	Responsable Tournois privés
	Responsable Interclub N	Organise les réceptions interclub National (5 dates par an)
	Responsable Interclub R	Organise les réceptions interclub Régional (2 à 3 dates par an)
	Responsable Tournoi en province	Organise le déplacement pour le tournoi en province (1 date par an)
	Responsable circuit jeune	Organise les tournois du circuit Jeunes (RDJ, TDJ, TIF)
Logistique et Achats	Responsable Textile	Vend les maillots/survêts et gère les stocks
	Responsable Volant et Matériel	Gère les stocks de volants
Vie Sportive	Responsable Jeux libres	Organise l'ouverture et la fermeture des créneaux jeu libre

4.4. LES REFERENTS JOUEURS

Les représentants collectent les informations auprès du public qu'ils représentent et en font part au comité directeur lors des réunions du comité auxquelles ils peuvent assister.

Fonction	Mission
Référent Jeunes	<i>Représente le public « jeunes » du club</i>
Référent Compétiteurs	<i>Représente le public « compétiteurs » du club</i>
Référent Loisirs	<i>Représente le public « loisirs » du club</i>

5. CALENDRIER DES REUNIONS

Voici ci-dessous un calendrier prévisionnel des principales réunions du club :

Période	Type de réunion	Personnes concernées	Objet
avril	Assemblée Générale ven 19h30-22h30	adhérents et salariés du club	Rapport moral et rapport financier Election des membres du comité directeur
mai		comité de bénévoles ven 19h30-22h30	Président / Vice-Président bénévoles du club Présentation des tâches et ressources humaines nécessaires Positionnement des bénévoles sur les sous-commissions ou actions Propositions diverses
juin	comité directeur sam 14h-19h30	membres du bureau responsables de commissions salariés	Bilan du 3ème trimestre / Prépa de l'inter-saison Propositions et validation des projets pour la saison à venir
fin juin	AG extra-ordinaire ven 19h30-22h30	adhérents et salariés du club	Présentation des projets pour la saison à venir Vote du prix des cotisations pour la saison future
fin août début sept.		comité de bénévoles ven 19h30-22h30	Président / Vice-Président bénévoles du club Préparation du forum des associations Présentation du calendrier de la saison Lancement de la saison
fin sept. début oct.	comité directeur sam 14h-19h30	membres du bureau responsables de commissions salariés	Rapports des commissions Bilan de l'inter-saison, des inscriptions et du lancement de la saison Préparation du 1er trimestre
novembre	Pot d'accueil ven 19h30-22h30	adhérents et salariés du club	Présentation du club et de son fonctionnement Présentation du calendrier de la saison
fin déc.	comité directeur sam 14h-19h30	membres du bureau responsables de commissions salariés	Rapports des commissions Bilan du 1er trimestre / Préparation du 2ème trimestre
janvier		comité de bénévoles ven 19h30-22h30	Président / Vice-Président bénévoles du club Bilan de mi-saison
mars	comité directeur sam 14h-19h30	membres du bureau responsables de commissions salariés	Rapports des commissions Bilan du 2ème trimestre / Préparation du 3ème trimestre

D'autres réunions, plus secondaires, sont également organisées tout au long de la saison :

- réunions de commissions ou sous-commissions
- réunions avec les parents
- réunions d'encadrants
- réunions des équipes interclubs
- etc...

6. LES CRENEAUX DE JEUX LIBRES

Article 6.1 : Le responsable de la commission « Jeux libres » est responsable de la gestion de l'ensemble des créneaux de jeux libres du club.

Article 6.2 : Les joueurs sont tenus de participer aux créneaux correspondant à leur formule d'adhésion.

Article 6.3 : Le club met à disposition des volants d'échauffement sur tous les créneaux. Seuls les volants usagés (plumes ou plastiques) sont mis à disposition.

Article 6.4 : Les joueurs sont tenus de fournir les volants de jeu (plumes ou plastiques).

Que ce soit pour effectuer des matchs, ou pour des pratiques différentes (échanges, exercices) les joueurs sont tenus de partager la fourniture des volants avec les autres joueurs occupant le même terrain.

Article 6.5 : En début de saison, les joueurs sont tenus de se rapprocher des responsables de créneaux et/ou dirigeants présents pour les formalités d'inscriptions.

Pour les nouveaux adhérents : il est demandé de se présenter systématiquement au responsable de créneau.

Article 6.6 : Il est possible d'inviter des joueurs extérieurs au club lors des jeux libres du week-end et des vacances scolaires, sous réserve de l'accord du responsable (à contacter au moins 24h à l'avance).

Ils doivent être licenciés à la FFBaD et fournir leurs propres volants.

Les invitations ne sont pas autorisées pendant la période de début de saison (mi-septembre à la Toussaint).

Article 6.7 : Les jeux libres sont basés sur la convivialité et la cordialité entre joueurs.

Il est d'usage de varier les partenaires et adversaires, afin de favoriser les échanges.

Les exercices d'échauffements et d'étirements hors terrains sont autorisés (et vivement conseillés !) dans la mesure où ils ne dérangent pas les joueurs qui pratiquent sur les terrains.

Article 6.8 : Lorsque des joueurs sont en attente sur le côté :

- L'échauffement sur le terrain est limité à une durée de 5 min.

- Les joueurs ne doivent pas monopoliser un terrain sur une durée trop longue.

→ Maximum : un match complet, ou bien 25 min de jeu pour les pratiques « différentes » (échanges, exercices).

- Dès qu'un match est terminé, les joueurs doivent libérer le terrain, et s'assurer que tous les joueurs qui sont en attente sont en mesure de tourner sur les terrains inoccupés, avant de reprendre un terrain.

Article 6.9 : En cas d'affluence légère (Dautry : + de 24 joueurs – Van Gogh : + de 28 joueurs)

- Privilégier les terrains ayant la moins bonne visibilité pour les matchs de simple ou les pratiques « différentes ».

- Limitation des terrains de simple ou pratiques « différentes » (2 ou 3 terrains maximum).

- Limitation du temps de pratique à 20 min par rotation.

Article 6.10 : En cas de **forte affluence** (Dautry : + de 32 joueurs – Van Gogh : + de 36 joueurs)

- Les doubles sont les formats de pratiques privilégiés.
- Les formats de matchs doivent être écourtés (pas de 3^{ème} set).
- Les matchs de simple sont autorisés sous certaines conditions :
 - Matchs de ½ terrains (4 joueurs par terrain),
 - Matchs courts (ex : 1 set de 21 pts, ou bien 2 sets de 11 pts).
- Les pratiques « différentes » ne sont pas autorisées.
- Limitation du temps de pratique à 15 min par rotation.
- Limitation du temps de pratique à 2h (sur le créneau) pour les invités extérieurs.

En cas de manquement à ces règles, le comité directeur se réserve le droit de sanctionner la ou les personnes concernées. Les sanctions pouvant aller d'un simple rappel à l'ordre, ou d'une sanction sportive, jusqu'à l'exclusion temporaire voire définitive de l'accès aux jeux libres.

7. LES CRENEAUX D'ENTRAINEMENTS

Article 7.1 : Le directeur sportif est responsable de l'ensemble de la structure d'entraînement du club. Il organise les créneaux, constitue les groupes, et coordonne l'équipe d'encadrement.

L'organisation des créneaux et de la structure d'entraînement est détaillée dans le **PROJET SPORTIF** du club.

Article 7.2 : Les encadrants sont responsables des créneaux qu'ils ont la charge d'encadrer.

Article 7.3 : L'accès au local matériel et à l'armoire « entraîneurs » contenant le matériel pédagogique est exclusivement réservé aux encadrants.

Article 7.4 : Les joueurs sont tenus de participer aux séances correspondant à leur(s) groupe(s) d'entraînement(s).

Article 7.5 : Les joueurs sont tenus d'appliquer les consignes données par le ou les encadrants du créneau.

Article 7.6 : Les joueurs sont tenus d'être ponctuels aux séances.

En cas de manquement à ces règles, les encadrants, en concertation avec le directeur sportif et le comité directeur, se réservent le droit de sanctionner la ou les personnes concernées. Les sanctions pouvant aller d'un simple rappel à l'ordre, ou d'une sanction sportive, jusqu'à l'exclusion temporaire voire définitive de l'accès aux entraînements.